

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 février 2017

OBJET :
Classes de découverte 2017
Indemnité de surveillance

Rapporteur : Mme COLMÉ
Délibération n° 12

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57 € ;
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de découverte 2017, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 27,01 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	19,52 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	22,44 €
Indemnité journalière brute	46,53 €
Déduction des avantages en nature	- 19,52 €
Indemnité journalière nette	27,01 €

PROPOSITION

Vu l'avis favorable de la commission « vie scolaire – petite enfance » en date du 10 janvier 2017, il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant les séjours en classes de découverte du 03 au 07 avril 2017 pour l'Ecole Primaire de Mouzimpré et du 20 au 24 mars 2017 pour l'Ecole d'Application du Centre, conformément à la proposition ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 09 Février 2017.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil Municipal le :	27 Janvier 2017
- Convocation distribuée les :	27 Janvier 2017
- Affichage du compte-rendu le :	10 Février 2017
- Affichage du procès-verbal le :	24 Mars 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME DOLATA à MME SIMONNET
- M. RIFF à M. LEINSTER

EXCUSES

- M. SAPIRSTEIN
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME LEDROIT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**